

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,  
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;  
**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;  
**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Revalorisation des droits d'inscription du diplôme de l'IEP**

Le conseil d'administration approuve la revalorisation des droits d'inscription du diplôme en formation initiale comme suit :  
A compter de la rentrée universitaire 2023-2024, les droits d'inscription sont fixés à 980 €. L'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers est maintenue.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 25  
Majorité des présents et représentés : 13

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 24 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence



**DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION :** 29/03/2023